

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

I)	DU TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) FLEX'HOP	1
II)	DU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITE RÉDUITE (TPMR) MOBISTRAS	6

I) DU TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD) FLEX'HOP

ARTICLE 1. OBJET

Le « Transport À la Demande » ou « TAD » ou « TAD Flex'hop » ou « Flex'hop » désigne ce service de transport collectif, d'arrêt à arrêt, fonctionnant uniquement sur réservation comme décrit ci-dessous et mis en œuvre par la Compagnie des Transports Strasbourgeois, désignée « CTS ».

La « Réservation » désigne une demande de course qui a été acceptée et confirmée par la CTS.

Le « Client » désigne tout utilisateur du service de Transport À la Demande, et ce, quel que soit le moyen utilisé pour la Réservation (application mobile, site Internet ou centrale d'appels de réservation) effectuée par lui ou par une tierce personne de plus de 16 ans autorisée par lui pour agir pour son compte.

La dénomination commerciale générique de ce service de Transport en commun À la Demande sur Réservation est « Flex'hop ».

Les caractéristiques du service Flex'hop sont détaillées ci-après.

Le service « Flex'hop » se définit comme un « TAD Zonal ».

Le service Flex'hop est un TAD Zonal qui offre des déplacements d'arrêt à arrêt, sur réservation, au sein d'un périmètre géographique défini appelé « Zone » décrite ci-dessous. Il vient renforcer et compléter l'offre de transport existante dans la Zone.

Ce service permet en particulier :

- de relier des arrêts non connectés entre eux par les lignes régulières,
- d'assurer la desserte de certains arrêts sur des plages horaires où les lignes régulières ne circulent pas.

Les déplacements sont possibles entre les arrêts identifiés Flex'hop dans les 25 communes ci-dessous. Ils sont réservables dans la limite de 15 kilomètres à vol d'oiseau, lorsqu'aucune ligne CTS, CTBR ou TER ne permet de faire le même trajet.

La Zone comprend les communes suivantes :

- Achenheim
- Blaesheim
- Breuschwickersheim
- Eckwersheim
- Entzheim
- Eschau
- Fegersheim
- Geispolsheim
- Hangenbieten
- Holtzheim
- Kolbsheim
- Lampertheim
- La Wantzenau
- Lipsheim
- Mittelhausbergen
- Mundolsheim
- Niederhausbergen
- Oberhausbergen
- Oberschaeffolsheim
- Osthoffen
- Plobsheim
- Reichstett
- Souffelweyersheim
- Vendenheim
- Wolfisheim

Certaines zones industrielles ou d'activités, situées à proximité des communes desservies sont intégrées dans la Zone :

- La Zone d'Activités (ZA) d'Eckbolsheim
- Le Parc d'Innovation d'Illkirch Graffenstaden
- Les Zones d'Activités sud et Industrielle sud (ZA/ZI) d'Illkirch Graffenstaden
- La Zone d'Activité (ZA) de La Vigie à Ostwald
- La Zone Industrielle (ZI) de Bischheim/Hœnheim
- La Zone d'Activités (ZA) de Hoerd, hors ressort territorial de l'Eurométropole
- La Gare de Dupigheim, positionnée à l'est du Parc d'Activités Économiques de la Plaine de la Bruche, hors ressort territorial de l'Eurométropole
- Le Forum Européen du Rhin (territoire allemand, hors ressort territorial de l'Eurométropole)
- L'Espace Européen de l'Entreprise (E3) à Schiltigheim

Un pictogramme  symbolise, sur les cartes et plans du réseau, les arrêts desservis par le service Flex'hop.

La montée (prise en charge) et la descente (dépose) se font depuis les arrêts CTS ou Fluo Grand Est 67 signalés par ce pictogramme de la zone desservie par le service Flex'hop.

Pour satisfaire la demande de déplacement du Client dans le créneau horaire souhaité, il peut être demandé au Client de rejoindre un arrêt à proximité de celui qu'il aura sélectionné lors de sa réservation.

Pour améliorer le maillage et faciliter les connexions avec le réseau, Flex'hop permet également d'effectuer un déplacement à partir ou à destination de 13 arrêts multimodaux, dénommés « Connecteurs Flex'hop » ou « Connecteurs », situés en dehors de la Zone.

Un pictogramme  symbolise les arrêts connecteurs sur les cartes et plan du réseau.

Les trajets effectués uniquement entre deux Connecteurs sont interdits.

Les connecteurs sont les suivants :

- ☒ Arrêt Ecrivains (ligne Chron'hop C9 et C5)
- ☒ Arrêt Rue des Juifs (ligne Chron'hop C1)
- ☒ Station Baggersee (lignes A et E du tramway et Chron'hop C7)
- ☒ Station Campus d'Ilkirsch (lignes A et E du tramway)
- ☒ Station Graffenstaden (ligne A du tramway)
- ☒ Station Hœnheim Gare (ligne B du tramway et Chron'hop C3 et C9)
- ☒ Station Lingolsheim Alouettes (ligne B du tramway et Chron'hop C1)
- ☒ Station Neuhoef Rodolphe Reuss (ligne C du tramway et Chron'hop C7 et C8)
- ☒ Station Parc des Sports Zénith (ligne A du tramway)
- ☒ Station Poteries (ligne D et F du tramway)
- ☒ Station Robertsau l'Escale (ligne E du tramway)
- ☒ Station Wolfisheim Henri Rendu (ligne F du tramway)
- ☒ Gare TER - Lingolsheim Gare

ARTICLE 2. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des prestations du Transport À la Demande Flex'hop, quel que soit le moyen de réservation utilisé. En utilisant le service le Client reconnaît les accepter et en avoir pris connaissance.

Le Client s'engage également à utiliser le réseau de transports en commun CTS conformément au règlement de police des transports : <https://cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/REGLEMENT-BUS-TRAM-CTS-FEVRIER-2026.pdf>

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

1. Compte client

La création du compte client est obligatoire afin de permettre une communication avec le client et de l'informer dans le cadre du service (modifications des horaires, retards, etc.).

Un seul compte Client est autorisé par personne physique, quel que soit le canal d'inscription utilisé

2. Gestion du compte client

Le Client peut à tout moment modifier les informations suivantes indiquées dans son compte client :

- ☒ Informations nominatives (nom, prénom),
- ☒ Coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone),
- ☒ Favoris.

3. La réservation

3.1 Délai pour effectuer une réservation

La réservation est obligatoire et gratuite pour ce service. Les réservations peuvent être effectuées au plus tôt jusqu'à 15 jours avant un trajet, et au plus tard jusqu'à 2 minutes avant le départ.

Le Client peut réserver un ou plusieurs trajets, pour une ou plusieurs dates différentes, pour une ou plusieurs personnes (maximum 5)

Il est indiqué au client lors de sa réservation un créneau horaire de 20 minutes durant lequel sa prise en charge sera effectuée.

3.2 Canaux de réservation

Seule une réservation confirmée constitue pour la CTS une obligation de transport.

Il est possible de réserver par :

- Téléphone au : **03 68 41 90 41** - La centrale d'appel fonctionne de 6h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 16h le dimanche et jours fériés. Fermée le 1^{er} mai.
- La page du site internet de la CTS dédiée au service, accessible 24h/24 et 7j/7 est consultable en cliquant sur <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/se-deplacer/transport-a-la-demande/>, qui détaille les modalités de ce service et propose un lien de redirection vers le site dédié à la réservation du Transport À la Demande (www.flexhop.eu)
- L'application « Flex'hop » (téléchargeable sur IOS et Android).

3.3 Modalités de réservation

Le Client effectue sa réservation de trajet en précisant obligatoirement :

- sa (ou ses) date(s) de trajet,
- l'heure (ou les heures) de départ ou d'arrivée souhaitée(s),
- l'adresse ou arrêts de départ et d'arrivée souhaité(s),
- le nombre de personnes devant être prises en charge, y compris le nombre d'enfant(s),
- le nombre éventuel d'Usagers en Fauteuil Roulant (UFR), c'est-à-dire le nombre de personnes en fauteuil roulant devant être prises en charge.

Les propositions d'horaires pour ses trajets sont faites au Client en fonction des disponibilités du service de transport.

Ce service regroupant pour chaque trajet plusieurs voyageurs, ayant effectué leur réservation à des moments différents, les horaires de prise en charge proposés peuvent différer du ou des départs initialement souhaités par les Clients.

Le client est informé qu'il est possible qu'aucune proposition ne lui soit adressée lors d'une recherche. Le client est alors invité à modifier son trajet (lieu ou durée). Afin d'éviter ce désagrément, il est recommandé au Client d'anticiper sa réservation.

Seule une réservation confirmée constitue pour la CTS une obligation de transport.

3.4 Flex'hop 72

Les réservations Flex'hop 72 ont un mode de fonctionnement spécifique : il s'agit d'une ligne virtuelle avec une prise en charge par le bus de la ligne 72 qui permet de desservir deux arrêts supplémentaires au-delà du terminus partiel de La Wantzenau. Ce service est accessible uniquement sur réservation, selon la fiche horaire en vigueur et via le numéro de réservation du transport à la demande (identique que celui du Flexhop). Les réservations peuvent être effectuées, **au plus tôt, jusqu'à 7 jours avant un trajet et au plus tard jusqu'à 1 heure avant le départ.**

Pour plus de détails et bien comprendre la différence entre ces deux services dont les réservations s'effectuent par la même centrale d'appel, le Client est invité à se connecter au site CTS, rubrique Se déplacer, Transport sur réservation : <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/se-deplacer/transport-a-la-demande/>

3.5 La confirmation

La réservation par téléphone (pendant les heures d'ouverture) permet une confirmation immédiate du créneau horaire réservé.

Pour les réservations effectuées par un autre mode (site internet, mail ou application) la réservation sera confirmée au client par mail et/ou SMS et/ou notification.

L'horaire définitif de prise en charge sera communiqué au client par notification, sms ou appel téléphonique, une heure avant sa prise en charge.

3.6 Rappel de réservation

Afin de faciliter l'utilisation du Service, plusieurs moyens de réassurance (SMS, notification, appel automatique) peuvent être mis à disposition du Client pour lui rappeler les modalités de sa réservation. Ainsi, le client sera réassuré de sa réservation :

- La veille du trajet : rappel de la réservation ;
- 1 heure avant la prise en charge : confirmation de l'horaire précis de départ ;
- 30 minutes avant le trajet : rappel sur l'arrivée prochaine du véhicule et possibilité de suivi en temps réel via l'application
- À l'arrivée du véhicule à l'arrêt de prise en charge

3.7 Modalités d'annulation ou de modification d'une course

Il est possible d'annuler ou de modifier une course jusqu'à 2 minutes avant l'heure du départ.

Le client qui ne pourrait pas effectuer le déplacement demandé et programmé est tenu d'en informer le service dès que possible par téléphone, ou via son compte personnel sur le site Internet ou l'application mobile.

Toute absence entraînera l'application des sanctions définies à l'article 5 ci-dessous.

4. Conditions de prise en charge

4.1 Le groupage

Flex'hop étant un service de transport public, d'autres personnes pourront être prises en charge dans le même véhicule au cours du même transport. De ce fait, le trajet sera adapté aux destinations des différentes personnes transportées.

4.2 L'itinéraire et durée du trajet

L'itinéraire s'ajustera en fonction des réservations enregistrées.

La durée et l'itinéraire du trajet pourra varier en fonction des autres réservations effectuées dans les mêmes créneaux horaires. La CTS ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard lié aux aléas de circulation, difficilement prévisibles.

4.3 L'arrivée du véhicule

La CTS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que le créneau horaire annoncé soit respecté. Le Client doit s'identifier auprès du conducteur pour confirmer sa prise en charge, en lui communiquant lors de la montée à bord du véhicule les nom et prénom utilisés pour la réservation.

Les clients sont tenus d'être courtois et respectueux vis-à-vis du personnel de conduite.

Absence du client

En cas de non-présentation du Client à l'horaire de départ et au lieu exact de prise en charge, le conducteur est autorisé à attendre 2 minutes après l'horaire défini, passé ce délai, le conducteur annule la réservation pour ne pas prendre de retard.

L'absence du client donnera lieu aux mesures ou sanctions suivantes :

- si la CTS observe trois absences du client au cours des 90 derniers jours, son accès au service Flex'hop sera suspendu pour une durée de 7 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées ;
- au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette première suspension, en cas de nouvelle absence du même client, l'accès de ce dernier au service Flex'hop sera suspendu par la CTS pendant une durée de 30 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées ;
- au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette seconde suspension, si ce même client réitère une nouvelle absence, la CTS en informera les services de l'autorité organisatrice de la mobilité compétente, laquelle pourra exclure ce client du service Flex'hop pour une durée supérieure à 30 jours.

Avant toute suspension ou exclusion du service, un contact sera pris avec le Client, afin qu'il puisse présenter ses observations sur les faits reprochés. L'accès au réseau bus, bus à haut niveau de service et tramway reste possible pendant la période d'exclusion du service Flex'hop.

5. Annulation tardive

L'annulation d'un trajet réservé est considérée comme tardive lorsqu'elle intervient moins de trente minutes avant le déplacement.

L'annulation tardive donnera lieu aux mesures ou sanctions suivantes :

- Si la CTS observe 5 annulations tardives au cours des 90 derniers jours du même Client, son accès au service Flex'hop sera suspendu pour une durée de 7 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées.
- Au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette première suspension, en cas de 2 annulations tardives du même Client, l'accès de ce dernier au service Flex'hop sera suspendu par la CTS pendant une durée de 30 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées.

- Au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette seconde suspension, si ce même Client réitère 2 annulations tardive, la CTS en informera les services de l'autorité organisatrice de la mobilité compétente, laquelle pourra exclure ce Client du service Flex'hop pour une durée supérieure à 30 jours.

Avant toute suspension ou exclusion du service, un contact sera pris avec le Client, afin qu'il puisse présenter ses observations sur les faits reprochés. L'accès au réseau bus, bus à haut niveau de service et tramway reste possible pendant la période d'exclusion du service Flex'hop.

ARTICLE 4. MODALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE

1. Amplitude du service

Le service de transport à la demande fonctionne tous les jours de l'année y compris les jours fériés sauf le 1^{er} mai.
Les horaires : Du lundi au dimanche de 5h à minuit.

2. Les mineurs

Les enfants de moins de 10 ans doivent avoir un référent et être obligatoirement accompagnés d'un adulte tout au long du trajet. Les enfants doivent être équipés des systèmes de retenus conformes à leur morphologie il appartient à l'accompagnant de fournir et de sangler ce matériel au véhicule, en aucun cas il ne pourra être demandé au conducteur d'assurer l'attache de l'enfant dans le véhicule.

À défaut de système de retenue adapté, le conducteur est en droit de refuser la prise en charge et d'annuler le trajet.

3. Les personnes en fauteuil roulant

Flex'hop est accessible aux personnes à mobilité réduite, dès lors que ces dernières l'ont précisé au moment de la réservation, et, ce quel que soit le canal utilisé.

ARTICLE 5. TARIFS

1. Tarifs des services de réservation

Les prestations décrites à l'article « Réservation de trajets » des présentes GCU sont sans frais pour le Client.

2. Tarifs et modalités de paiement des prestations

Le Client doit disposer d'un titre de transport valable sur le réseau CTS pour utiliser le service et respecter le règlement de transport en vigueur, consultable sur le site de la CTS. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/REGLEMENT-BUS-TRAM-CTS-FEVRIER-2026.pdf>

Le titre peut être acheté au préalable ou, à défaut, à bord des véhicules.

Si le Client ne possède pas de titre, il peut en acheter un auprès du conducteur, sous réserve qu'il dispose de monnaie permettant au conducteur de faire l'appoint.

En effet, les seuls moyens de paiement acceptés dans ce cas précis sont les pièces de monnaie et les billets de banque en euros, dont la valeur unitaire n'excède pas 20€.

Le conducteur sera en droit de refuser l'accès au véhicule à tout Client qui ne sera pas en mesure de régler son titre en respectant ces conditions. La CTS ne pourra pas être tenue pour responsable dans ce cas.

3. Titres à bord des véhicules

Les titres disponibles à la vente, à bord du véhicule, sont exclusivement

- Le ticket Secours (aller simple valable 1h)

Ces titres sont remis au Client, contre son paiement permettant au conducteur de faire l'appoint (Cf. article 4.2), sur support Billet Sans Contact (BSC).

Pour connaître les Conditions Générales de Vente de la CTS, le Client est invité à consulter le site Internet en cliquant sur le lien suivant <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/cgucgv/>

La montée dans le véhicule prenant en charge le Client nécessite la validation d'un titre de transport valide sur le réseau CTS pour chaque voyageur de plus de quatre ans, comme sur l'ensemble du réseau de transport opéré par la CTS.

ARTICLE 6. DONNÉES PERSONNELLES

La CTS est Responsable de traitement pour le service de Transport À la Demande.

Le service ne peut pas être anonymisé en raison même de sa nature : une réservation à la demande ne pouvant pas être anonyme.

1. Finalités

Les données collectées par la CTS sont traitées afin de :

- Gérer les réservations ;
- Organiser, optimiser et opérer le transport ;
- Gérer les éventuelles réclamations ;
- Améliorer le service de Transport à la Demande Flex'hop: enquêtes de satisfaction, informations sur nos services.

2. Données collectées

La CTS recueille uniquement les données suivantes directement auprès du Client lorsque celui-ci désire réserver une course :

- Identité : nom et prénom ;
- Numéro de téléphone portable ;
- Adresse de courrier électronique ;
- Situation de l'utilisateur ;
- Adresse de départ et adresse d'arrivée ;

Ces données sont nécessaires pour contrôler l'identité du demandeur et organiser la course (communications entre la CTS et le Client).

3. Base juridique du traitement

Les données recueillies sont nécessaires afin d'atteindre les finalités listées précédemment et le traitement est basé sur le contrat entre le Client et la CTS.

Dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de nos communications sur nos services la base juridique de traitement repose sur le consentement explicite des Clients. Le client peut modifier son consentement à tout moment dans son espace client.

4. Sous-traitance et hébergement

Les données à caractère personnel de nos clients ne sont ni vendues ni transmises à un tiers non autorisé, et ne sont pas hébergées en dehors de l'Union Européenne.

Elles sont destinées à la CTS qui ne les partage qu'avec ses prestataires et leurs sous-traitants pour le service :

- La société VIA pour la réservation en ligne via le site de réservation dédié au service CTS, dont l'hébergeur est Amazon Web Services (localisé en Irlande) ;
 - La société KISIO pour la réservation par téléphone (centrale téléphonique située dans le Grand Est) et KEOLIS ALSACE pour le transport ;
- La CTS exige de ses prestataires et leurs sous-traitants des garanties de sécurité des données identiques aux siennes.

5. Durée de conservation

Le compte client et les données qu'il contient sera supprimé automatiquement au bout de 12 mois d'inactivité. (Période d'un an sans aucune connexion à son compte Client).

Les courses seront conservées à des fins de statistiques et ne contiennent plus de données à caractère personnel.

6. Vos droits

Les personnes concernées par ces traitements bénéficient à tout moment, et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité, à communiquer des instructions sur le sort de leurs données en cas de décès, de retrait de consentement (si donné) et d'un droit de former opposition auprès de l'autorité compétente (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)

Pour exercer ces droits, merci de contacter le Délégué à la Protection des Données de la CTS par courrier électronique ou postal (CTS, 14 rue de la Gare aux

Marchandises CS 15002 – 67035 STRASBOURG CEDEX 2 ou dpo@cts-strasbourg.fr) en indiquant les noms, prénoms et coordonnées de contact et en fournissant un justificatif d'identité.

Le Client peut consulter à tout moment la politique de confidentialité de la CTS accessible en cliquant sur le lien https://www.cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/Politique-de-confidentialite-CTS_2025.pdf

ARTICLE 7. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite auprès de la CTS, dans les 30 jours qui suivent la date de délivrance du service. Aucune réclamation ne sera recevable au-delà de ce délai.

La CTS s'engage à traiter toute réclamation, en accusant réception sous 3 jours ouvrables et en répondant à la réclamation dans les 15 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation.

Un formulaire de réclamation générique est disponible en ligne en cliquant sur le lien <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/formulaire-de-contact/reclamation/>

Tout litige de la consommation concernant l'exécution des présentes CGU pourra être soumis à la médiation des litiges de la consommation.

Pour y recourir, le client devra justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès de la CTS par une réclamation écrite. La CTS et le Client restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation.

Il est proposé de recourir au médiateur suivant : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 <http://www.mtv.travel> La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties.

ARTICLE 8. MODIFICATION DES CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être adaptées ou modifiées à tout moment par la CTS. Toute modification des Conditions Générales d'Utilisation est portée à la connaissance du Client sur la page du site Internet de la CTS dédié au service, qu'il lui appartient de consulter régulièrement en cliquant sur le lien <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/cgucgv/>

Les Conditions Générales d'Utilisation applicables au Client sont celles en vigueur au jour de sa réservation.

II) DU TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITE RÉDUITE (TPMR) MOBISTRAS

ARTICLE 1. OBJET

Les modalités de ce service décrites dans le présent document s'appliquent au 1^{er} juin 2025.

Le présent règlement définit les conditions particulières dans lesquelles les clients peuvent être transportés par le service de transport à la demande destiné aux personnes dont l'utilisation du réseau CTS peut s'avérer inadapté dans certains cas, voire impossible. Mobistras dessert les communes du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et contractuelles, actuellement en vigueur.

Mobistras, permet de réserver un trajet au sein de l'ensemble des 33 communes de l'Eurométropole soit les communes suivantes :

Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hœnheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Kolbsheim, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaefolsheim, Osthoffen, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, La Wantzenau, Wolfisheim.

Le centre-ville de Kehl (en Allemagne) est également desservi par le service.

Aucun arrêt dans les autres communes hors Eurométropole n'est autorisé, même lorsque le service peut être amené à les traverser pour desservir le territoire couvert par Mobistras.

L'utilisation du service présenté suppose une réservation et l'acceptation par le Client des présentes Conditions Générales d'Utilisation (dénommées « CGU »), lors de cette démarche volontaire. Le Client, en utilisant ce service de Transport À la Demande Mobistras, reconnaît ainsi qu'il a pris connaissance du contenu de ces dernières et de leurs spécificités avant tout usage du service et qu'il les accepte sans réserve d'aucune sorte. Les présentes CGU constituent en conséquence un accord contractuel entre le Client et la CTS. En cas de refus, le Client s'engage à ne pas utiliser ce service de Transport À la Demande Mobistras.

Les présentes CGU sont consultables et téléchargeables à tout moment sur la page du site CTS dédiée au service : <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/nous-connaître/notre-reseau/transports-a-la-demande/mobistras/>

Le règlement de police des transports de la CTS s'applique aux clients. Pour connaître le règlement, le Client est invité à consulter le site Internet en cliquant sur le lien suivant : <https://cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/REGLEMENT-BUS-TRAM-CTS-FEVRIER-2026.pdf>

ARTICLE 2. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des prestations du Transport À la Demande Mobistras, quel que soit le moyen de réservation utilisé. En utilisant le service le Client reconnaît les accepter et en avoir pris connaissance.

Le Client s'engage également à utiliser le réseau de transports en commun CTS conformément au règlement de police des transports : <https://cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/REGLEMENT-BUS-TRAM-CTS-FEVRIER-2026.pdf>

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Le service assuré par Mobistras est un service de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite de « trottoir à trottoir ». Ce service public nécessite que le client soit présent sur le trottoir au lieu et à l'heure de rendez-vous convenus lors de la réservation.

Le client doit être présent sur le trottoir durant le créneau horaire de sa réservation.

Pour les clients identifiés comme tels par la commission d'accès, un service de « porte à porte » peut être mis en place : le conducteur accompagnera le client dans son déplacement entre le véhicule et la porte du domicile. Le client doit se tenir prêt à partir durant le créneau horaire de sa réservation. Pour les hôpitaux et autres établissements de santé, le point de rendez-vous se trouve à l'accueil.

1. Trajets non autorisés

Les trajets financés pour un organisme ne sont pas autorisés dans le cadre du service Mobistras, et notamment :

- Les trajets vers les établissements spécialisés (ESAT, accueils de jour, hôpital de jour et tout type d'établissements spécialisés),
- Les trajets en véhicule sanitaire léger (VSL) pris en charge par la Caisse primaire d'assurance maladie, les trajets pris en charge par Pôle Emploi, les transports scolaires.

2. La réservation

La réservation est obligatoire et gratuite pour ce service. Les réservations peuvent être effectuées au plus tôt jusqu'à 15 jours avant un trajet, à l'exception des trajets récurrents, et au plus tard jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Seule une réservation confirmée constitue pour la CTS une obligation de transport. Une recherche infructueuse, au sens où elle ne donne pas de résultat ne pourra être opposée à la CTS ou qualifiée de défaut de service

Il est possible de réserver par :

- Téléphone au : **03 68 41 90 30** - La centrale d'appel fonctionne de 6h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 16h le dimanche et jours fériés. Fermée le 1^{er} mai.
- Par internet : <https://mobistras.app.ridewithvia.com/>
- Par mail : mobistras@cts-strasbourg.eu ;
- En téléchargeant l'application « Mobistras » (disponible sur IOS et Android) sur un smartphone.

Les propositions d'horaires pour ses trajets sont faites au Client en fonction des disponibilités du service de transport. Il est recommandé au Client d'anticiper sa réservation.

Les différents canaux d'utilisation du service permettent au Client de réserver un trajet dans le périmètre défini, tel que défini dans les présentes CGU.

Le Client peut effectuer sa réservation de trajet en précisant obligatoirement :

- sa (ou ses) date(s) de trajet,
- l'heure (ou les heures) de départ ou d'arrivée souhaitée(s),
- l'adresse de départ et d'arrivée souhaitée(s),
- le nombre de personnes devant être prises en charge, y compris le nombre d'enfant(s),
- le nombre éventuel d'Usagers en Fauteuil Roulant (UFR), c'est-à-dire le nombre de personnes en fauteuil roulant devant être prises en charge.

Il est indiqué au client lors de sa réservation un créneau horaire de 20 minutes dans lequel sa prise en charge sera effectuée.

La CTS s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour que l'heure d'arrivée annoncé soit respecté. La CTS ne pourra être tenue pour responsable en cas de retard lié aux aléas de circulation, difficilement prévisibles. La durée du trajet pourra varier en fonction des autres réservations effectuées dans les mêmes créneaux horaires, tout en maintenant comme objectif de respecter l'heure d'arrivée annoncé lors de la réservation.

L'itinéraire s'ajustera en fonction des réservations enregistrées.

Ce service regroupant pour chaque trajet plusieurs voyageurs, ayant effectué leur réservation à des moments différents, les horaires de prise en charge proposés peuvent différer du ou des départs initialement souhaités par les Clients.

3. La confirmation

La réservation par téléphone (pendant les heures d'ouverture) permet une confirmation immédiate de son créneau de réservation.

Pour les réservations effectuées par un autre mode (site internet, mail ou application) la réservation sera confirmée au client par mail et/ou SMS et/ou notification.

L'horaire définitif peut être modifié jusqu'à 10 minutes avant ou après l'heure demandée, pour des raisons d'organisation du service. C'est pourquoi le client doit être prêt 10 minutes avant l'horaire souhaité.

4. Rappel de réservation

Afin de faciliter l'utilisation du Service, plusieurs moyens de réassurance (SMS, notification, appel automatique) peuvent être mis à disposition du Client pour lui rappeler les modalités de sa réservation. Ainsi, le client sera réassuré de sa réservation :

- La veille du trajet : rappel de la réservation ;
- 1 heure avant la prise en charge : confirmation de l'horaire précis de départ ;
- 30 minutes avant le trajet : rappel sur l'arrivée prochaine du véhicule et possibilité de suivi en temps réel via l'application ;
- À l'arrivée du véhicule à l'arrêt de prise en charge.

5. Conditions de prise en charge

5.1. Le groupage

Mobistras étant un service de transport public, d'autres personnes pourront être prises en charge dans le même véhicule au cours du même transport. De ce fait, le trajet sera adapté aux destinations des différentes personnes transportées.

5.2. L'annulation, la modification ou l'absence

Dans la mesure où, pour quelque raison que ce soit, le client ne pourrait pas effectuer le déplacement demandé et programmé, il est tenu d'en informer le service dès que possible par téléphone, ou via son compte personnel sur le site Internet ou l'application mobile et au plus tard 30 minutes avant sa réservation.

En cas de retard au retour d'un rendez-vous médical, le client doit prévenir dès que possible Mobistras au numéro de téléphone suivant : **03 68 41 90 41**. La prise en charge sera alors assurée en fonction de la disponibilité des véhicules.

5.2.1. L'absence du client

En cas de non-présentation du Client à l'horaire de départ et au lieu exact de prise en charge, le conducteur est autorisé à attendre 5 minutes après l'horaire défini, passé ce délai, il prévient la centrale d'appel qui tentera de prévenir le client. Dans le cas où le client ne répond pas où indique qu'il ne pourra pas honorer sa réservation, le conducteur annule la réservation pour ne pas prendre de retard.

L'absence du client donnera lieu aux mesures ou sanctions suivantes :

- si la CTS observe trois absences du client au cours des 90 derniers jours, son accès au service Mobistras sera suspendu pour une durée de 7 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées,
- au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette première suspension, en cas de nouvelle absence du même client, l'accès de ce dernier au service Mobistras sera suspendu par la CTS pendant une durée de 30 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées,
- au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette seconde suspension, si ce même client réitère une nouvelle absence, la CTS en informera les services de l'autorité organisatrice de la mobilité compétente, laquelle pourra exclure ce client du service Mobistras pour une durée supérieure à 30 jours.

Avant toute suspension ou exclusion du service, un contact sera pris avec le Client, afin qu'il puisse présenter ses observations sur les faits reprochés. L'accès au réseau bus, bus à haut niveau de service et tramway reste possible pendant la période d'exclusion du service Mobistras.

5.2.2. Annulation tardive

L'annulation d'un trajet réservé est considérée comme tardive lorsqu'elle intervient moins de trente minutes avant le déplacement.

L'annulation tardive donnera lieu aux mesures ou sanctions suivantes :

- Si la CTS observe 5 annulations tardives au cours des 90 derniers jours du même Client, son accès au service Mobistras sera suspendu pour une durée de 7 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées.
- Au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette première suspension, en cas de 2 annulations tardives du même Client, l'accès de ce dernier au service Mobistras sera suspendu par la CTS pendant une durée de 30 jours calendaires et toutes les réservations en cours seront annulées.
- Au cours des 90 jours qui suivent la levée de cette seconde suspension, si ce même Client réitère 2 annulations tardive, la CTS en informera les services de l'autorité organisatrice de la mobilité compétente, laquelle pourra exclure ce Client du service Mobistras pour une durée supérieure à 30 jours.

Avant toute suspension ou exclusion du service, un contact sera pris avec le Client, afin qu'il puisse présenter ses observations sur les faits reprochés. L'accès au réseau bus, bus à haut niveau de service et tramway reste possible pendant la période d'exclusion du service Mobistras.

6. Le rôle du conducteur

Le conducteur :

- Cherche le client sur le trottoir (service trottoir à trottoir) ou à la porte d'entrée du domicile (service porte-à-porte) sans entrer dans votre domicile ;
- Aide le client à accéder véhicule et à vous y installer ;
- Dépose le client au point de rendez-vous de votre destination ;
- N'est pas un auxiliaire de vie et n'est donc pas habilité à vous aider dans les actes de vie quotidienne ;
- Ne porte pas de charge (à l'exception des aides au déplacement : canne, béquilles, déambulateur).

Aussi, si l'accessibilité au point de rendez-vous est difficile, le client doit faire appel (sous réserve de validation de la commission d'accès) à un accompagnateur personnel en capacité de l'aider.

Les clients sont tenus d'être courtois et respectueux vis-à-vis du personnel de conduite.

ARTICLE 4. MODALITÉS D'ACCÈS AU SERVICE

1 – Amplitude du service

Le service de transport fonctionne tous les jours de l'année y compris les jours fériés sauf le 1^{er} mai.

Les horaires du service sont les suivantes : Du lundi au dimanche de 5h à minuit.

2 – Modalités d'inscription au service : personnes autorisées

Pour accéder au service, le client doit être titulaire d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou être reconnu au préalable par la commission d'accès de l'Eurométropole de Strasbourg qui s'appuie sur une évaluation des possibilités de mobilité et un questionnaire d'habitudes de déplacements.

Les dossiers d'inscription sont à retirer :

- Par courrier : Eurométropole de Strasbourg – Service Santé et autonomie - 1 Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg Cedex
- Par téléphone : 03.68.98.51.15
- Par courriel : transport.adapte@strasbourg.eu
- Par internet sur le site : www.mobi.strasbourg.eu

2.1 Pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité ou priorité (pas la carte de stationnement du véhicule),

La demande est à retourner par lettre simple, **pas de pli recommandé**, à l'une des adresses suivantes :

Eurométropole de Strasbourg - Service Santé et autonomie – MobiStras - 1 Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg ou transport.adapte@strasbourg.eu

Afin de pouvoir être traité, le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'accès dûment **complété, daté et signé** ;
- Le questionnaire d'habitudes de déplacements intégralement complété ;
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité...) ;
- La copie recto verso de votre carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion mention priorité ou invalidité (CMI).

Ce dossier n'est à utiliser que si vous êtes titulaire d'une carte d'invalidité ou CMI mention Invalidité ou priorité (pas la carte de stationnement du véhicule) et si vous habitez dans une des communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

2.2 Pour les personnes non titulaires d'une carte d'invalidité ou CMI, l'inscription est réservée aux habitants de l'Eurométropole de Strasbourg.

La demande d'inscription est à retourner par lettre simple, **sans pli recommandé**, au médecin évaluateur, à l'une des deux adresses suivantes :

Relais Emploi Santé Insertion - 17, Route de la Meinau - 67 100 STRASBOURG ou resi.alsace@orange.fr

Afin de pouvoir être traité, le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'accès dûment **complété, daté et signé** ;
- Un **certificat médical** intégralement complété par votre médecin traitant sous pli fermé ;
- Le **questionnaire** intégralement complété et signé ;
- Un **justificatif de domicile**.

2.3 Pour les personnes de passage dans l'une des communes de l'Eurométropole et titulaires d'une CMI :

Une copie de la CMI ainsi que les dates de votre séjour et vos réservations de transport doivent être envoyées à l'adresse : mobistras@cts-strasbourg.eu ;

2.4 En cas d'un changement de situation nécessitant d'adapter votre prise en charge merci de prendre contact avec le RESI :

Relais Emploi Santé Insertion - 17, Route de la Meinau - 67 100 STRASBOURG ou resi.alsace@orange.fr

2.5 - Pour le suivi du traitement du dossier d'accès et toute éventuelle contestation de la décision, veuillez contacter l'Eurométropole de Strasbourg :

- Par courrier : Eurométropole de Strasbourg – Service Santé et autonomie - 1 Parc de l'Etoile – 67076 Strasbourg Cedex
- Par téléphone : 03.68.98.51.15
- Par courriel : transport.adapte@strasbourg.eu

2.6 - Changement de coordonnées du client :

Toute modification d'adresse et de numéro de téléphone devra faire l'objet d'une information écrite (courriel) ou téléphonique, au numéro ou à l'adresse suivante :

Tél : 03 68 41 90 30 ou mobistras@cts-strasbourg.eu

3 – Modalités de prise en charge

Les fauteuils roulants, qu'ils soient manuels ou électriques, doivent être conformes aux normes en vigueur pour leur transport en toute sécurité. Ils doivent notamment répondre à la norme NF ISO 7176-19, qui spécifie les exigences relatives aux fauteuils roulants utilisés comme sièges dans les véhicules, et être compatibles avec un système d'arrimage conforme à la norme ISO 10542-1.

Tout fauteuil roulant ne respectant pas ces normes pourra être refusé à bord du véhicule.

Le fauteuil doit pouvoir être arrimé et attaché en toute sécurité dans le véhicule pendant toute la durée du trajet. Le conducteur attachera la ceinture abdominale du client.

Le client doit respecter les consignes de sécurité ; le conducteur s'assure notamment que chaque client ou accompagnateur personnel ait attaché sa ceinture de sécurité et que les fauteuils roulants soient tous fixés dans le véhicule.

Les clients doivent rester attachés pendant toute la durée du trajet.

4 – Conditions particulières

4.1 L'accompagnateur personnel

Dans certaines situations (lorsque le client souffre de désorientation importante, de risque important de chute...), la commission peut décider qu'un accompagnateur personnel est nécessaire dans le cas où la personne ne peut se rendre seul au point de prise en charge ou de dépose ou si elle ne peut être laissée seule dans le véhicule.

L'accompagnateur personnel n'est pas désigné nommément, mais il doit être majeur, valide et apte à aider le client. Par conséquent, un autre client ne peut pas être accompagnateur personnel.

Il revient au client de trouver un accompagnateur personnel pour chacun de ses déplacements. L'accompagnateur personnel voyage gratuitement.

L'accompagnateur personnel peut être de votre entourage familial, amical, professionnel ou médical. Il doit être en mesure de vous aider :

- Au départ ;
- Pour accéder au véhicule ;
- Pendant le trajet après avoir informé Mobistras de sa présence lors de la réservation (il peut voyager gratuitement) ;
- À l'arrivée pour vous rendre sur votre lieu de destination ;

- Pour tous les actes de vie quotidienne, notamment le port de charge.

A titre exceptionnel, il est également possible pour un client d'être accompagné par un accompagnateur personnel et ce même en l'absence d'accord de la commission. Le cas échéant, l'accompagnateur personnel doit s'acquitter d'un titre de transport et est tenu d'aider le client au même titre que l'accompagnateur personnel gratuit. La présence de l'accompagnateur personnel doit être indiquée au moment de la réservation.

4.2 Le référent

Pour les clients connaissant des troubles cognitifs et les personnes protégées, la nomination d'un référent est indispensable.

Le référent est une personne désignée nommément, il doit être majeur et autonome.

Ce référent sera l'interlocuteur de Mobistras.

Il est responsable des réservations, annulations et s'assure que le client est en possession d'un titre de transport valable.

4.3 Les mineurs

Tous les mineurs de plus de 10 ans doivent avoir un référent et être accompagnés jusqu'à dans le véhicule et réceptionnés à l'arrivée du véhicule par une personne majeure habilitée.

Les enfants de moins de 10 ans doivent avoir un référent et être obligatoirement accompagnés d'un accompagnateur personnel adulte tout au long du trajet. Les enfants doivent être équipés des systèmes de retenus conformes à leur morphologie.

ARTICLE 5. TARIFS

1 – Tarifs des services de réservation

Les prestations décrites à l'article « Réservation de trajets » des présentes GCU sont sans frais pour le Client.

2 – Tarifs et modalités de paiement des prestations

Le Client doit disposer d'un titre de transport valable sur le réseau CTS pour utiliser le service et respecter le règlement de transport en vigueur, consultable sur le site de la CTS. Il est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/REGLEMENT-BUS-TRAM-CTS-FEVRIER-2026.pdf>

Le titre peut être acheté au préalable ou, à défaut, à bord des véhicules.

Si le Client ne possède pas de titre, il peut en acheter un auprès du conducteur, sous réserve qu'il dispose de monnaie permettant au conducteur de faire l'appoint.

En effet, les seuls moyens de paiement acceptés dans ce cas précis sont les pièces de monnaie et les billets de banque en euros, dont la valeur unitaire n'excède pas 20€.

Le conducteur sera en droit de refuser l'accès au véhicule à tout Client qui ne sera pas en mesure de régler son titre en respectant ces conditions. La CTS ne pourra pas être tenue pour responsable dans ce cas.

3 – Titres en vente à bord des véhicules

Les titres disponibles à la vente, à bord du véhicule, sont exclusivement

- Le ticket Secours (aller simple valable 1h)

Ces titres sont remis au Client, contre son paiement permettant au conducteur de faire l'appoint (Cf. article 4.2), sur support Billet Sans Contact (BSC).

Pour connaître les Conditions Générales de Vente de la CTS, le Client est invité à consulter le site Internet en cliquant sur le lien suivant <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/cgucgv/>

La montée dans le véhicule prenant en charge le Client nécessite la validation d'un titre de transport valide sur le réseau CTS pour chaque voyageur de plus de quatre ans, comme sur l'ensemble du réseau de transport opéré par la CTS.

4 – Tarifs des accompagnants

Les tarifs pour les personnes accompagnant un client inscrit sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Statut du client inscrit	Tarif accompagnateur
Client reconnu avec besoin d'accompagnement obligatoire par la commission	Gratuit
Client avec CMI mention invalidité	Gratuit
Toutes les autres catégories de client	Tarif en vigueur du ticket unitaire CTS

ARTICLE 6. DONNÉES PERSONNELLES

La CTS et l'EMS sont co-responsables de traitement pour le service de Transport À la Demande Mobistras. L'EMS a la charge de l'éligibilité des clients et la CTS est responsable du transport.

Le service ne peut pas être anonymisé en raison même de sa nature : le service étant accessible uniquement aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou reconnus au préalable par la commission d'accès de l'Eurométropole de Strasbourg.

1 – Finalités

Les données collectées par la CTS sont traitées afin de :

- Gérer les réservations ;
- Organiser, optimiser et opérer le transport ;
- Gérer les éventuelles réclamations ;
- Améliorer le service de Transport à la Demande Mobistras: enquêtes de satisfaction, informations sur nos services.

2 – Données collectées

La CTS recueille uniquement les données suivantes directement auprès du Client lorsque celui-ci désire réserver une course :

- Identité : nom et prénom ;
- Numéro de téléphone portable ;
- Adresse de courrier électronique ;
- Type de handicap et appareils en lien ;
- Adresse de départ et adresse d'arrivée ;

Ces données sont nécessaires pour contrôler l'identité du demandeur et organiser la course (communications entre la CTS et le Client).

3 – Base juridique du traitement

Les données recueillies sont nécessaires afin d'atteindre les finalités listées précédemment et le traitement est basé sur le contrat entre le Client et la CTS.

Dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de nos communications sur nos services la base juridique de traitement repose sur le consentement explicite des Clients. Le client peut modifier son consentement à tout moment dans son espace client.

4 – Sous-traitance et hébergement

Les données à caractère personnel de nos clients ne sont ni vendues ni transmises à un tiers non autorisé, et ne sont pas hébergées en dehors de l'Union Européenne.

Elles sont destinées à la CTS qui ne les partage qu'avec ses prestataires et leurs sous-traitants pour le service :

- La société VIA pour la réservation en ligne via le site de réservation dédié au service CTS, dont l'hébergeur est Amazon Web Services (localisé en Irlande) ; La société KISIO pour la réservation par téléphone (centrale téléphonique située dans le Grand Est) et KEOLISALSACE pour le transport ;

La CTS exige de ses prestataires et leurs sous-traitants des garanties de sécurité des données identiques aux siennes.

5 – Durée de conservation

Le compte client et les données qu'il contient sera supprimé automatiquement au bout de 12 mois d'inactivité. (Période d'un an sans aucune connexion à son compte Client).

Les courses seront conservées à des fins de statistiques et ne contiennent plus de données à caractère personnel.

6 – Vos droits

Les personnes concernées par ces traitements bénéficient à tout moment, et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, de portabilité, à communiquer des instructions sur le sort de leurs données en cas de décès, de retrait de consentement (si donné) et d'un droit de former opposition auprès de l'autorité compétente (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>)

Pour exercer ces droits, merci de contacter le Délégué à la Protection des Données de la CTS par courrier électronique ou postal (CTS, 14 rue de la Gare aux

Marchandises CS 15002 – 67035 STRASBOURG CEDEX 2 ou dpo@cts-strasbourg.fr) en indiquant les noms, prénoms et coordonnées de contact et en fournissant un justificatif d'identité.

Le Client peut consulter à tout moment la politique de confidentialité de la CTS accessible en cliquant sur le lien https://www.cts-strasbourg.eu/export/sites/default/galleries/Documents/Politique-de-confidentialite-CTS_2025.pdf

ARTICLE 7. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être faite auprès de la CTS, dans les 30 jours qui suivent la date de délivrance du service. Aucune réclamation ne sera recevable au-delà de ce délai.

La CTS s'engage à traiter toute réclamation, en accusant réception sous 3 jours ouvrables et en répondant à la réclamation dans les 15 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation.

Un formulaire de réclamation générique est disponible en ligne en cliquant sur le lien <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/formulaire-de-contact/reclamation/>

Tout litige de la consommation concernant l'exécution des présentes CGU pourra être soumis à la médiation des litiges de la consommation.

Pour y recourir, le client devra justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre le litige directement auprès de la CTS par une réclamation écrite. La CTS et le Client restent cependant libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation de la consommation.

Il est proposé de recourir au médiateur suivant : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 <http://www.mtv.travel> La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties.

ARTICLE 8. MODIFICATION DES CGU

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent être adaptées ou modifiées à tout moment par la CTS. Toute modification des Conditions Générales d'Utilisation est portée à la connaissance du Client sur la page du site Internet de la CTS dédié au service, qu'il lui appartient de consulter régulièrement en cliquant sur le lien <https://www.cts-strasbourg.eu/fr/cgucgv/>

Les Conditions Générales d'Utilisation applicables au Client sont celles en vigueur au jour de sa réservation.

Mars 2026